

## VIDE GRENIER DE L'ASSOCIATION TANGUEANDO PAU DIMANCHE 8 MARS 2015 CARREAU DES HALLES DE PAU

**Organisateur : Association TANGUEANDO PAU**

Adresse : 81 Avenue du Loup - BP 50579 - 64010 PAU CEDEX

### ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

#### Personne physique

se déroulant le DIMANCHE 8 mars 2015 à Ville : PAU 64000

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

#### **Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Je suis conscient(e) que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

**A** ..... **le** .....

Signature

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € correspondant à =  
Emplacement pour une longueur de \_\_\_\_\_ mts (3€ Mètre linéaire x \_\_\_\_\_) =  
Tables = nombre de tables \_\_\_\_\_ x 3€ la table de 1m =

Attestation devant être remis à l'organisateur

## VIDE GRENIER DE L'ASSOCIATION TANGUEANDO PAU DIMANCHE 8 MARS 2015 CARREAU DES HALLES DE PAU

**Organisateur : Association TANGUEANDO PAU**

Adresse : 81 Avenue du Loup - BP 50579 - 64010 PAU CEDEX

### ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

#### **Personne morale (et/ou professionnel)**

se déroulant le DIMANCHE 8 mars 2015 à Ville : PAU 64000

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom .....

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) : .....

N° de registre du commerce/des métiers : ..... de .....

dont le siège est au (adresse): .....

ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .....

CP ..... Ville ..... Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce. OUI NON
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_\_ mètre(s) 9€ le mètre linéaire  
Attestation devant être remise à l'organisateur.

## **ASSOCIATION TANGUEANDO PAU VIDE GRENIER DU 8 MARS 2015**

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- Vide-greniers réservé aux particuliers et aux professionnels.
  - Interdit de vendre ou de faire don de tout animal vivant.
  - Interdit de vendre des boissons, des confiseries ou des pâtisseries ( réservé à l'organisateur)
  - Interdit de vendre toute restauration ( réservé à l'organisateur)
  - Chaque participant doit pouvoir justifier de la provenance des marchandises mises à la vente.
  - Chaque participant doit fournir une photocopie de pièce d'identité et une attestation sur l'honneur pour pouvoir tenir un stand et vendre ses marchandises Il fera parvenir ces documents soit par courrier, soit par mail à l'association soit au moment de son arrivée sur le site le dimanche 8 mars 2015
  - Autorisation parentale pour les mineurs.
  - S'engager à respecter le règlement.
  - Les exposants sont responsables de leur(s) étalage(s). L'organisateur n'est nullement responsable des vols, casses, détériorations ou escroqueries qui pourraient intervenir de quelque fait que ce soit.
  - L'achat de places engage le participant jusqu'à la fin de la manifestation. Aucun remboursement pour quelque raison que ce soit ne sera effectué.
- La mise à disposition des tables aux exposants par l'organisateur sera possible dans la limite des disponibilités
- Les exposants peuvent s'amener leurs tables
- Tarifs particulier : 3 € le mètre linéaire - mise à disposition de table de 1.20 prix unitaire 3€ tarifs professionnels = 9€ le mètre linéaire +3€ la table de 1 mètre linéaire

### **• REGLEMENT LE PARTICIPANT S'ENGAGE A :**

- Exposer de 9h à 17h et à respecter les emplacements.
  - Se présenter aux entrées du site à partir de 8h et avant 9h muni de sa feuille d'inscription et règlement
  - Stationner son véhicule hors du site après déchargement des marchandises.
  - Durée du déchargement : 15 minutes maximum.
  - **Propreté des halles** : le service de ramassage des ordures n'étant pas assuré il est interdit de laisser sur les emplacements des détritres ou objets invendus quelle qu'en soit la taille. La police municipale convoquera tout contrevenant.
- Le Placement et la vente de places est laissé à la seule responsabilité de l'organisateur

**J'accepte les conditions de participation et le règlement**

**Signature :**

